

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

(Action collective)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 500-06-000922-183

9238-0831 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

TÉLÉBEC

et

VIDÉOTRON S.E.N.C.

Défenderesses

AVIS DE GESTION DE L'INSTANCE
(Article 158 du *Code de procédure civile*)

DESTINATAIRES :

M^e David Bourgoïn
BGA INC.
67, rue Sainte-Ursule
Québec (Québec) G1R 4E7
Tél.: 418 523-4222
Télécopieur: 418 692-5695
Courriel : dbourgoin@bga-law.com

Avocats de la Demanderesse

M^e Patrick Ouellet
Me Érika Normand-Couture
WOODS, S.E.N.C.R.L.
2000, McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
Tél.: 514 982-4545
Télécopieur: 514 284-2046
Courriel : pouellet@woods.qc.ca /
ecouture@woods.qc.ca

Avocats de la Défenderesse Vidéotron s.e.n.c..

M^e Maxime Ouellette
GARNIER OUELLETTE, AVOCATS
1085, avenue Louis St-Laurent
Québec (Québec) G1R 2W8
Tél.: 418 647-3939, poste 229
Télécopieur: 418 649-7125
Courriel : m.ouellette@garnierouellette.com

PRENEZ AVIS que le présent avis de gestion sera présenté devant cette Cour au Palais de justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, à une date, heure et salle à être déterminées par l'honorable Sylvain Lussier, J.C.S., juge gestionnaire de l'instance.

Les conclusions recherchées et les thèmes abordés lors de la conférence de gestion seront les suivants :

- a) La communication des engagements souscrits par le représentant de 9238-0831 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Caféier-Boustifo, M. Benoît Dessureault, lors de son interrogatoire tenu le 16 juin 2022, tel qu'il appert du tableau communiqué comme **Annexe A**;
- b) L'adjudication des objections soulevées aux demandes de pré-engagements et lors de l'interrogatoire du représentant de 9238-0831 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Caféier-Boustifo, M. Benoît Dessureault, lors de son interrogatoire tenu le 16 juin 2022 et faisant l'objet du tableau communiqué comme **Annexe A**;
- c) La prolongation du délai pour la production de la demande d'inscription pour instruction et jugement, et la conclusion d'un protocole de l'instance modifié;
- d) L'approbation et la publication des avis aux membres.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, le 13 février 2023



LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Défenderesse Télébec

1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage,

Montréal (Québec) H3B 4W8

Tél. : 514 842-9512

Fax : 514 845-6573

Me Vincent de l'Étoile

Ligne directe : 514 282-7808

Courriel : vincent.deletoile@langlois.ca

Me Justine Brien

Ligne directe : 438-844-7819

Courriel : justine.brien@langlois.ca

Notifications : notificationmtl@langlois.ca

Dossier : 336959.0033

N° : 500-06-000922-183

Cour SUPÉRIEURE (chambre des actions collectives)
District de MONTRÉAL

9238-0831 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

TÉLÉBEC

et

VIDÉOTRON S.E.N.C.

Défenderesses

AVIS DE GESTION DE L'INSTANCE
(Art. 158 du C.p.c.)

ORIGINAL



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.

1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage

Montréal (Québec) H3B 4W8

Téléphone : 514 842-9512 / Télécopieur : 514 845-6573

Me Vincent de l'Étoile / Me Justine Brien

courriel : vincent.deletoile@langlois.ca /

justine.brien@langlois.ca

Adresse de notification : notificationmtl@langlois.ca

N/D : 336959.0033

BL 0250